

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-02-08-03

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. LEROY E., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., M. BARUT H., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme WILK I. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), M. COUAILLET T. (pouvoir à M. SERAFFIN JC.) Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.)

Etaient absents : M. AVRIL V, M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 01/02/2023

Date d'affichage : 01/02/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

RAPPORTEUR : MME BLANDINE LEFEBVRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2,

Considérant que l'arrêté de retrait des délégations à Monsieur Vincent Avril, en date du 21 novembre 2022 est devenu définitif à l'issue du délai de recours,

Considérant que la délibération du 13 décembre 2022 a acté que Monsieur Vincent Avril n'est pas maintenu dans ses fonctions d'adjoint,

Considérant que le poste de 7^{ème} adjoint est devenu vacant, et qu'il y a lieu que le conseil se prononce sur la proposition de supprimer ce poste d'adjoint au maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à la majorité des votants :

- Supprime le poste de 7^{ème} adjoint au maire au sein du conseil municipal de la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont,
- Dit que Monsieur Vincent Avril demeure conseiller municipal,
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 8 février 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230208-2023-08-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Publication : 14/02/2023



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.